Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202621-DE

Département du Finistère
Commune de Clohars-Carnoët

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE de CLOHARS-CARNOET
Séance ordinaire du 26 février 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 26 février 2026 à 19H05 sous la présidence du Maire, en salle du conseil municipal.

Conseillers Municipaux présents :
Jacques JULOUX, Maire, Anne MARECHAL, David ROSSIGNOL Denez DUIGOU, Marie-Hélène LE BOURVELLEC, Jérôme LE BIGAUT, Marie GUYOMAR HERVE, Julien LE GUENNEC, Denise LE MOIGNE, Jean-Paul GUYOMAR, Yannick PERON, Eric BADOC, Myriam RIOUAT, Damien DOBRENEL, Morgane LE COZ, Cécile TEPER, Olivier CHALMET, Marc PINET, Lauriane COZ, Angéline BOURGLAN, Gilles GARCON, Philippe DELATER, Denis GUILLOU, Ingrid RENOU.
Conseillers ayant donné procuration :
Loïc PRIMA, procuration donnée à Marc PINET
Brigitte THOMAS, procuration donnée à Jérôme LE BIGAUT
Conseillers municipaux absents :
Victor LE GOFF

Secrétaire de séance : Marie-Hélène LE BOURVELLEC
Date de publication : 03/03/2026
Nombre de Conseillers :
En exercice : 27 Présents : 24 Votants : 26

DELIBERATION n° 2026-21
DOMAINE DE LA DELIBERATION : 8.1 Enseignement
OBJET : Avis pour la création d'un label « Aire marine éducative »

Les enfants de la classe de CM1 et CM2 de l'école publique de Saint Maudet nous ont fait part de leur vœu d'obtenir le label « aire marine éducative ». A cette fin, ils aimeraient devenir responsables de la zone de la plage du Kérou qui deviendrait une aire marine éducative.

Le projet va permettre aux élèves de l'école :

- D'acquérir plus de connaissances sur la mer et son patrimoine
- De rencontrer les professionnels et les porteurs de savoir connaissant la mer
- De proposer des actions de protection et de valorisation de notre patrimoine naturel et culturel marin.

Grace à l'obtention de ce label « aire marine éducative », les enfants de l'école pourront également faire des sorties scolaires pour aller sur le littoral et acquérir de nouvelles connaissances sur le milieu marin. Ce label leur permettra d'exercer d'autres compétences qui font partie de leurs activités d'élèves, telles que la protection de l'environnement, la maîtrise des techniques d'information, l'éducation civique, etc.

Cette démarche positive, afin d'être retenue, doit être soutenue par la commune.
En effet, la plage appartient au domaine public maritime dont la gestion est assurée par la commune.

Il est donc important que le conseil municipal approuve la démarche initiée, ce qui permettra également d'accompagner au mieux le projet des élèves et de participer à quelques étapes importantes de l'AME.

Envoyé en préfecture le 03/03/2026
Reçu en préfecture le 03/03/2026
Publié le
ID : 029-212900310-20260303-DELIB202621-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- **De soutenir l'initiative des élèves de CM1 et de CM2 de l'école publique de St Maudet et d'accepter le principe de la création d'un label « aire marine éducative » sur la plage du Kérou.**

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jacques JULOUX

La secrétaire de séance
Marie-Hélène LE BOURVELLEC

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification